

Société de St. Vincent de Paul.

ŒUVRE DU PATRONAGE.

Québec, Janvier, 1865.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction donnée aux enfants pauvres, choisis par les Conférences et assistés par l'œuvre du Patronage.

Le Patronage des familles est la voie qui conduit aux œuvres spéciales ; dont le patronage des écoles n'est pas la moindre. Vous connaissez la formation de notre œuvre ; quelques courts détails suffiront pour en exposer la situation, autant du moins que le permettent les renseignements parfois trop laconiques des Patrons.

Ce qui frappe tout d'abord en visitant les pauvres, c'est le grand nombre d'enfants dont les parents, souvent par insouciance, quelquefois par une prétendue nécessité, négligent l'éducation et l'instruction.

L'œuvre des écoles commence à grandir et à prendre une place marquante parmi les œuvres spéciales, et nous remarquons avec satisfaction que les conférences s'y portent volontiers. Il ne manque pas en vérité de motifs qui justifient cette disposition : nos pauvres en grande majorité chargés de famille, obligés de chercher de tous côtés les moyens de pourvoir à leurs besoins de tous les jours, négligent beaucoup l'éducation de leurs enfants.

La charité a trouvé le moyen de procurer l'instruction chrétienne aux enfants qui ne peuvent assister aux écoles. Des patrons ont eu le zèle d'appeler quelques-uns d'entre eux chez eux pour leur enseigner la doctrine chrétienne.

L'œuvre du patronage, avec ses faibles ressources, est parvenue à secourir et placer 40 enfants à l'école : ils ont été vêtus de pied en cap, et ont eu les livres et cahiers nécessaires à leur usage.

Je suis heureux de pouvoir dire que 36 enfants, sur les 40, ont reçu 1295 bonnes notes, *très bien*, pour *conduite, travail, civilité, bonne tenue, assiduité, leçons* ; et je me crois tenu en justice de signaler tout particulièrement Philius Boucher, qui a obtenu 336 points dans le cours d'une seule année.

Le Gardien du vestiaire a distribué avec beaucoup de soin les divers effets et hardes à lui confiés, aux enfants patronnés par l'autorisation du Président. En voici la liste : 85 p. pantalons, 66 Blouses, 60 Vestes, 56 Chemises, 66 Casquettes, 95 p. de bottines, et 80 p. de bas, en tout 508 articles ; et aussi 70 verges de coton pour doubles.

Mais pour suffire à tout cela, il faut des ressources ; ressources d'argent, ressources de personnel. Ces dernières ne sont pas les plus faciles à trouver.

L'œuvre du Patronage rend de grands services et a le droit de reclamer en conséquence, la coopération des hommes de bien. Chaque année nous faisons un

